

qu'ils puissent à nouveau exciter la bobine, produisant ainsi un courant alternatif en permanence.

12°-Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la valeur du courant induit dépend essentiellement de la vitesse de variation du flux, qui dépend elle-même de la capacité des condensateurs.

13°-Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'aimant inducteur peut être un électroaimant, excité séparément ou par le courant récupéré sur le présent dispositif.

10 14)-Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le courant qui doit exciter la bobine peut être dans une autre source est commandé par un relai électronique.